

## PROCOLE SANITAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA VILLE DE PUNAAUIA

L'utilisateur est acteur dans la lutte contre l'épidémie du COVID-19. A ce titre, il suit les règles établies dans le présent protocole ainsi que les mesures barrières reprenant les directives nationales à partir du lundi 19 octobre 2020. De plus, les usagers s'engagent à respecter les protocoles établis par leurs fédérations sportives respectives.

### Règles d'hygiène générale

Tout usager des infrastructures sportives de la Ville de PUNAAUIA devra obligatoirement procéder au lavage des mains, au savon ou au gel hydro alcoolique, à l'entrée avant toute pratique sportive et à la sortie de l'infrastructure au moment du départ.

Le port du masque est obligatoire pour tous hors temps de pratiques sportives.

Tout usager devra obligatoirement être en tenue de sport (short, maillot et chaussures propres), disposé d'une serviette personnelle et une bouteille d'eau ou d'une gourde individuelle.

### Règles d'utilisation des installations par les sportifs

#### **Les salles omnisports et plateaux sportifs**

##### Capacité :

26 pratiquants maximum dont le coach ou l'enseignant d'APS et d'EPS peuvent être reçus sur un espace de jeu au dimension d'un terrain de hand-ball d'une superficie de 350m<sup>2</sup> à 800m<sup>2</sup>, soit 14m<sup>2</sup>/personne (3,5m\*4m) au minimum à 31m<sup>2</sup>/personne (6,2m\*5m).

##### Hygiène :

Le nettoyage systématique du matériel devra être effectué après toute utilisation, et par chaque utilisateur (ballons, plots, etc.).

##### Circulation :

La « marche en avant » est à privilégier si la structure le permet. A défaut, un couloir d'entrée et un couloir de sortie devront être identifiés par les responsables sportifs afin d'éviter le croisement des personnes.

4 personnes maximum sont autorisées en simultanés à l'intérieur de chaque espace.

### **Règles de nettoyage et désinfection des locaux**

Les parties communes sont nettoyées et désinfectées régulièrement par les agents communaux.

Aussi, chaque utilisateur est dans l'obligation de ramasser tous les déchets à l'intérieur comme à l'extérieur (parking, espaces communs) des installations, et de nettoyer les équipements aussi souvent qu'il le faudra, notamment à la fin de leur séance.

### **Mesures de protection générale**

Les infrastructures sont interdites à toute personne malade.

Dans le cas d'un doute, il faudra appeler le 15 si vous présentez de la fièvre, de la toux ou des difficultés à respirer ou le 444 789 pour des informations complémentaires sur le COVID 19.

Le port du masque est obligatoire hors pratique sportive.

Le port de gants est obligatoire lors du nettoyage et de la désinfection des locaux.

### **Fermeture :**

La salle de musculation du CSA de Vaiata sera fermée au public.

Chaque responsable s'assurera du respect des mesures citées ci-dessus. Dans le cas contraire, la Ville de PUNAAUIA sera dans l'obligation de refuser voire fermer l'accès aux utilisateurs.

Punaauia le 19 octobre 2020,

Le maire,



Simplicio LISSANT